

Programmes d'Intérêt Général
Bilan en vue d'une prorogation des PIG
en 2023 et 2024



H CREUSE
HABITAT
PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Sommaire

Introduction.....	3
I/ Etude quantitative des PIG	4
1/ Bilan 2016 - 2022	4
2/ Bilan intermédiaire 2022 (1 ^{er} janvier – 30 septembre 2022).....	8
3/ Bilan des dossiers en cours	11
II/ Etude qualitative	12
1/ Les facteurs de frein.....	12
2/ Les facteurs de réussite	13
Conclusion	16

Introduction

Depuis 2016, le Conseil Départemental de la Creuse est en charge des deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) du territoire creusois, dont le suivi animation est délégué depuis mars 2020 au GIP Creuse Habitat.

Fédérant ainsi, au travers de ces programmes et du GIP Creuse Habitat, l'ensemble des EPCI creusois, le Conseil Départemental et l'Etat ont permis la mise en place d'un accompagnement adapté et de qualité à la population éligibles aux aides de l'ANAH, et même au-delà grâce à des partenariats pertinents mis en place en complément du suivi-animation des PIG.

Ce rapport dresse un bilan de l'activité des deux programmes d'intérêt général depuis leur signature en 2016 jusqu'au 30 septembre 2022. Après une première prorogation des PIG qui a permis à ce dispositif d'être renouvelé jusqu'au 31 décembre 2022, une seconde prorogation est aujourd'hui sollicitée afin de pouvoir maintenir l'accompagnement des propriétaires jusqu'aux changements attendus en 2024 dans le cadre de la mise en place du service public France Renov.

Depuis le 01 mars 2020, l'équipe pluridisciplinaire (une Coordinatrice Opérationnelle, deux secrétaires, quatre chargés d'opération, deux Conseillers en Economie Sociale Familiale et cinq Techniciens) constituée pour assurer les missions des PIG a intégré le GIP Creuse Habitat. Ce service offre un accompagnement homogène aux propriétaires relevant de son intervention en proposant des rénovations globales sur l'ensemble du territoire départemental en concertation (hors les 11 communes du sud creusois rattachées à l'EPCI de la Corrèze et les quartiers concernés par l'OPAH-RU de l'agglomération du Grand-Guéret).

Pour rappel, les missions assurées dans le cadre de ces deux programmes sont :

- L'animation des programmes par la mobilisation et la coordination des acteurs concernés, par la communication auprès de l'ensemble des relais d'information existants sur le territoire et par la communication directe auprès de la population ;
- Le repérage des ménages pouvant bénéficier de l'un ou l'autre des programmes et la réalisation des diagnostics nécessaires à l'élaboration des projets de travaux.
- L'accompagnement sanitaire et social en particulier pour les locataires et les ménages en situation d'habitat indigne ;
- L'aide à la décision des ménages par un accompagnement technique, administratif et financier ;
- Le suivi et l'évaluation des deux programmes.

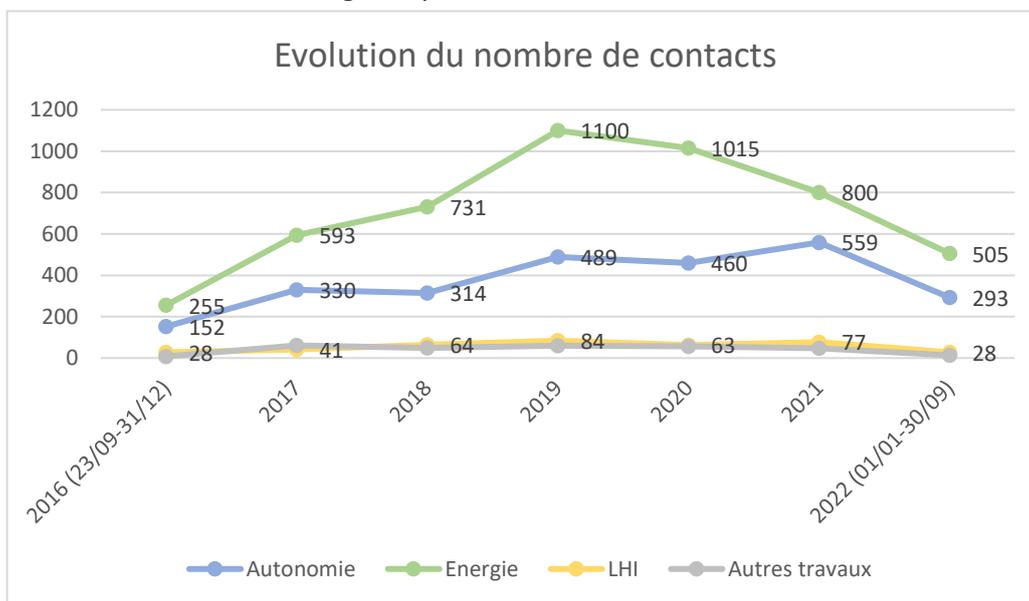
Le service habitat a su montrer sa capacité d'adaptation aux nombreux changements de réglementation durant ces 6 dernières années et anticipe aujourd'hui les futures évolutions à intervenir dès 2023.

I/ Etude quantitative des PIG

1/ Bilan 2016 - 2022

8275 contacts

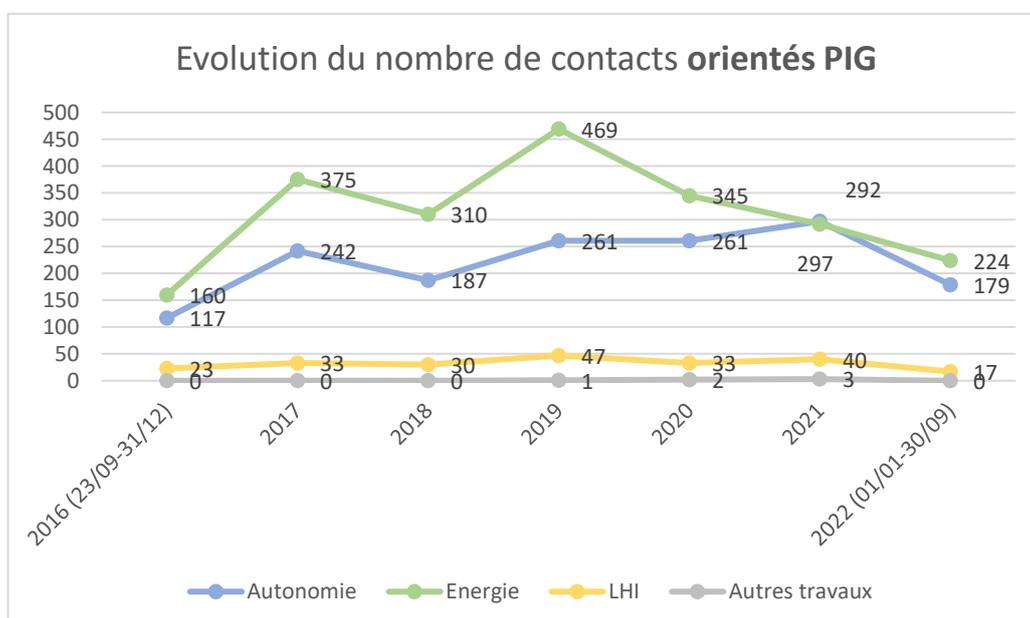
Le service Creuse Habitat a enregistré près de **8 275 contacts** entre 2016 et 2022.



La répartition des contacts par thématique reste sensiblement identique d'une année à l'autre sur cette période de 6 ans.

La thématique énergétique reste toujours la thématique phare qui fait l'objet de plus de demandes (**4 999 contacts**), suivie de **l'autonomie avec 2 597 contacts**. La thématique **insalubrité** représente **385 contacts**. Les autres demandes, au nombre de **294**, sont à classer en « **autres travaux** ».

Parmi l'ensemble des contacts, **3 948** soit 48% ont été **orientés vers le PIG**. Les 52% autres ont été réorientés car les aides de l'Anah ne pouvaient pas intervenir, ou ont été classés sans suite.



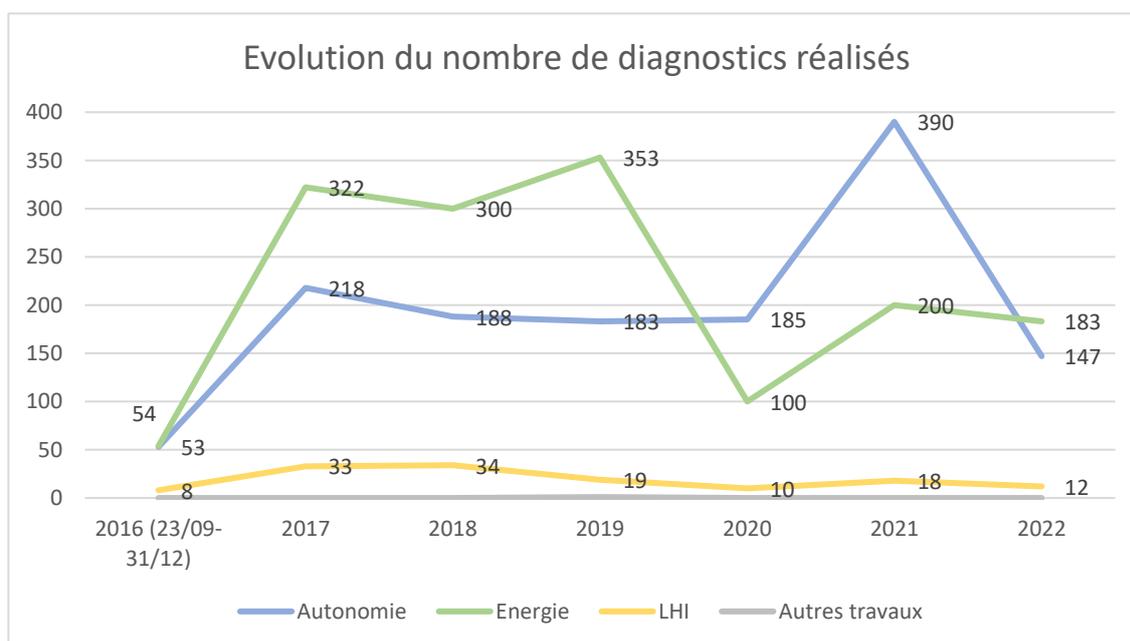
Les réorientations sont essentiellement liées à la non-conformité des projets souhaités par les ménages, l'inéligibilité des logements, ou bien en raison des ressources supérieures aux plafonds de l'ANAH. A la marge, on retrouve dans ces réorientations les ménages qui ont déjà bénéficié d'une aide de l'ANAH au cours des cinq dernières années.

Chaque année, le GIP Creuse Habitat a davantage été sollicité au printemps et à l'automne. Lors de ces périodes, les projets des propriétaires se portent davantage sur les problématiques liées à l'habitat, notamment concernant les systèmes de chauffage.

Comme évoqué dans les différents bilans annuels, le dispositif Habiter Mieux Agilité devenu depuis MaPrimeRénov' a sérieusement concurrencé Habiter Mieux Sérénité. Un nombre conséquent de dossiers engagés dans le cadre du PIG ont finalement été réorientés vers MaPrimeRénov, au regard du caractère plus avantageux de cette aide par rapport à Habiter Mieux Sérénité, pour lequel les exigences sont plus lourdes.

3011 diagnostics

Durant ces 6 années, le service a réalisé 1 364 diagnostics autonomie, 1 512 évaluations énergétiques, 134 diagnostics de Lutte contre l'Habitat Indigne et 1 dossier « Autres travaux » (arrêté de mise en sécurité) répartis ainsi sur les années :



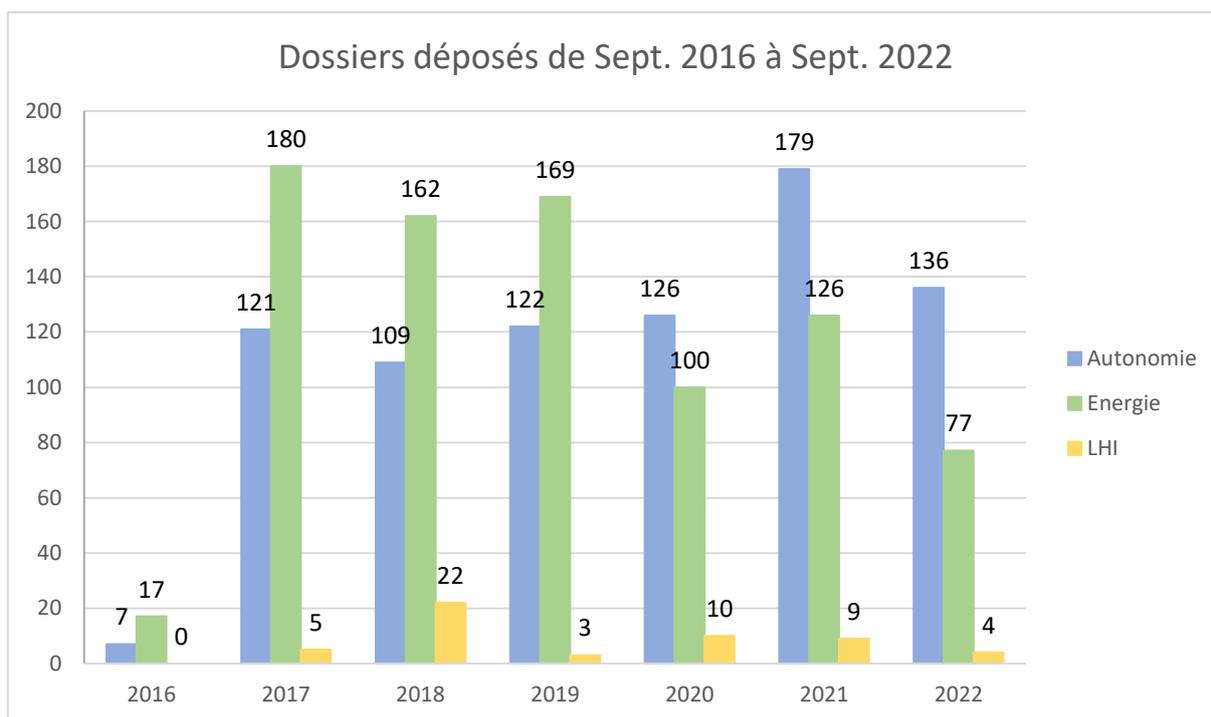
Ce graphique permet de mettre en évidence plusieurs points :

- **La baisse brutale des visites à domicile en 2020** : du fait des conditions sanitaires liées au virus de la COVID-19, l'activité du GIP a été considérablement impactée. En effet, comme de nombreux services, l'équipe de Creuse Habitat a dû adapter son activité et

ses missions à de nouvelles conditions de travail avec la mise en place du télétravail et l'arrêt total des déplacements au domicile des usagers pendant trois mois.

- **Une baisse significative des visites en amélioration énergétique** : découlant du fait que le nombre de contacts orienté sur le PIG lié à cette même thématique est en baisse, les visites à réaliser sont moins nombreuses. En même temps, les critères techniques pour être éligibles sont de plus en plus restrictifs (gain énergétique et étiquette énergétique minimum à atteindre) impliquant une complexité dans l'attendu des diagnostics techniques et dans la recherche de financements.

1684 dépôts à l'ANAH

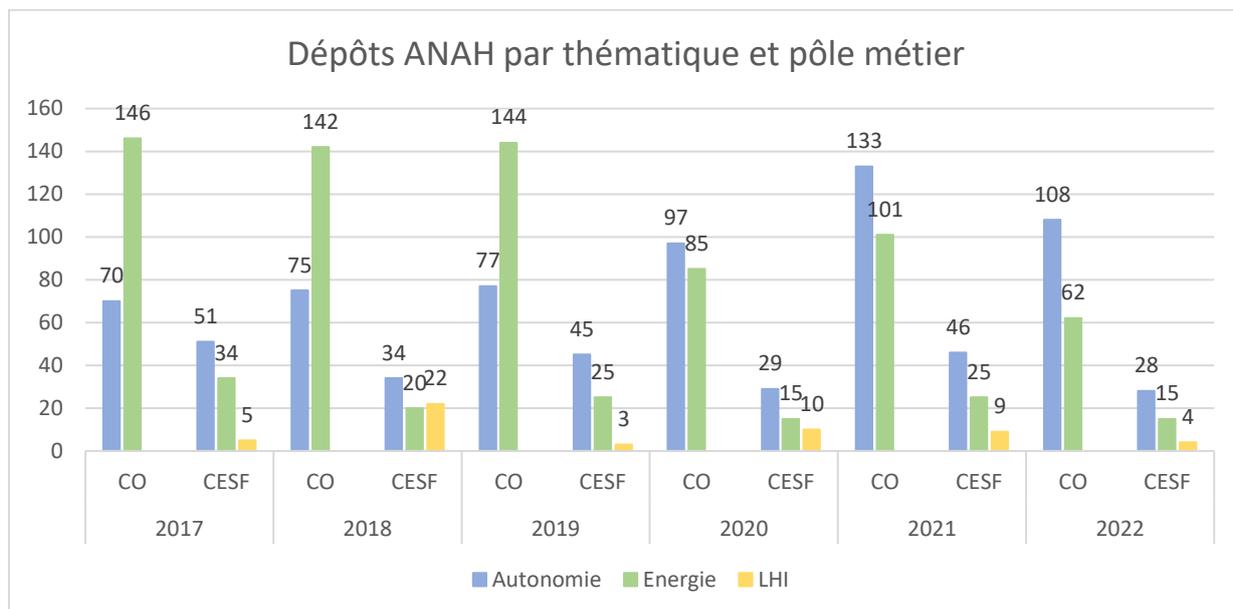


Là encore, la thématique de l'amélioration énergétique reste importante concernant les demandes du second dispositif de l'ANAH. Le gain énergétique moyen des dossiers déposés comprenant cette thématique uniquement est de 39,33%. Le dispositif Habiter Mieux Sérénité permet d'accompagner les propriétaires dans une rénovation globale et cohérente du bâti, par ordre de priorités, et de ne pas se limiter à des travaux ponctuels. Le gain énergétique moyen, conformément aux évolutions de réglementation, est en constante hausse ces dernières années.

Le nombre de dépôts sur la thématique de l'autonomie reste relativement stable, avec une hausse un peu plus importante en 2021 qui semble se confirmer sur l'année 2022 entamée.

Sur la thématique dite travaux lourds, l'année 2018 a été une année très importante en nombre de dépôts de dossiers. Ceci n'a pas pu perdurer de façon aussi flagrante sur les autres années, notamment au regard de l'importance de l'accompagnement nécessaire pendant la phase travaux. Cet état de fait illustre, s'il en était besoin, la nécessité de proposer des solutions complémentaires à l'assistance à maîtrise d'ouvrage dispensée par les PIG, afin que

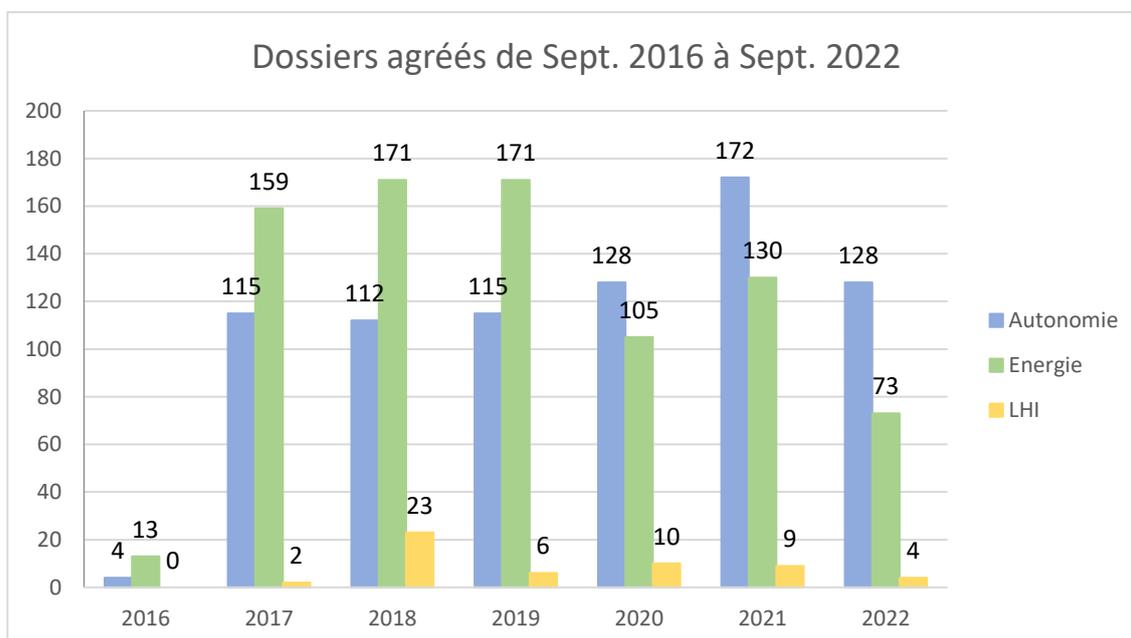
les propriétaires soient accompagnés de manière adéquate pendant cette phase de mise en œuvre de leur projet.



Ce second graphique permet de préciser le nombre de dépôts en fonction du pôle métier du chargé administratif :

- Les Chargés d'Opération (CO) assurent l'accompagnement des propriétaires les plus autonomes dans leur projet de travaux. Ils doivent en effet assurer également l'animation territorialisée des programmes qui impacte leur charge de travail.
- Les Conseillers en Economie Sociale Familiale assurent l'accompagnement systématique des propriétaires engagés dans un projet de travaux lourds et des ménages dont la situation sociale s'avère complexe au regard notamment de leur autonomie dans les démarches et/ou du contexte financier.

1650 dossiers agréés par l'ANAH



L'évolution du nombre de dossiers agréés suit logiquement la tendance du nombre de dossiers déposés suivant les thématiques.

Point financier

De septembre 2016 à septembre 2022, les dossiers agréés ont permis de générer **25 396 810€ HT de travaux** sur le territoire creusois. 20 691 579€ HT de travaux étaient éligibles à l'ANAH, dont 11 645 414€ ont été financés par ce financeur (pour 14 298 795 € de subventions au total). En conclusion, 1€ de subvention ANAH génère 2,18€ de travaux.

En moyenne, pour les dossiers agréés sur cette période, le temps écoulé entre le premier contact au service et la clôture du dossier (paiement des aides compris) est de **380 jours**. Ce délai n'est pas uniquement lié à l'activité du GIP (réalisations des visites, des diagnostics, recherche de financement...) mais comprend également les délais liés à la récolte des devis par les propriétaires, les instructions par les différents financeurs, la programmation et la réalisation des travaux. Cette moyenne cache une forte disparité en fonction de la thématique de travaux traitée et de la situation du demandeur.

2/ Bilan intermédiaire 2022 (1^{er} janvier – 30 septembre 2022)

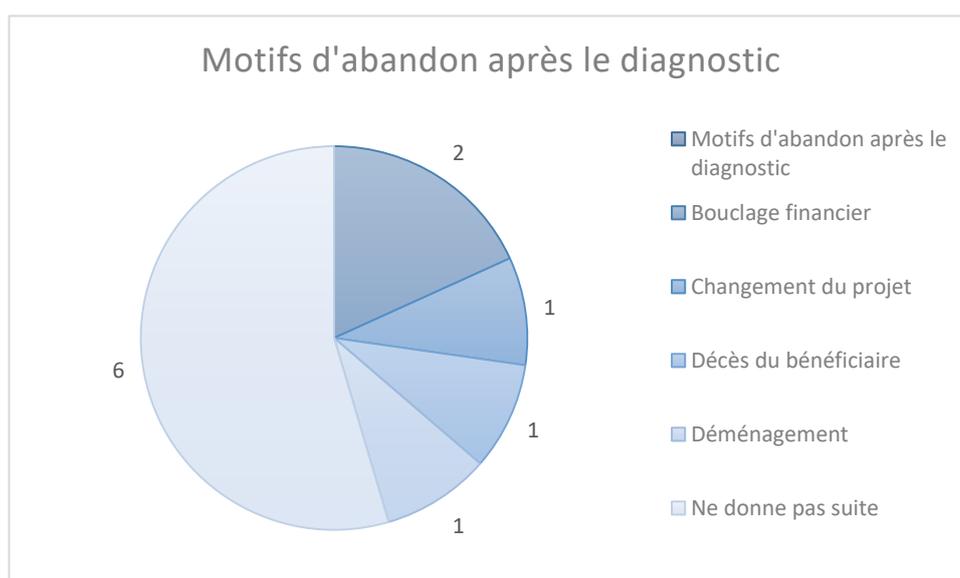
Autonomie

Au titre de l'autonomie, le service a enregistré 293 contacts, dont 24 concernaient également des travaux d'économie d'énergie.

Sur ces 293 contacts, 103 ont été réorientés, 11 n'ont jamais donné de suite à leur premier appel et 179 demandes étaient éligibles au dispositif. Parmi les contacts 2022, 123 ont fait l'objet d'un diagnostic avant le 30 septembre 2022.

Le temps moyen entre le premier contact et la visite à domicile est de 44 jours. On note une amélioration de ce délai qui était de 60 jours en 2021.

Au 30 septembre 2022, 28% des 123 ménages (35) ayant bénéficié d'un diagnostic ont souhaité poursuivre leur projet, 11 ménages n'ont pas donné suite et 77 n'avaient pas encore fait part de leur décision au service.



Cumul des actions et dossiers déposés sur la période quelle que soit l'année du contact :

Nombre de diagnostic autonomie réalisés jusqu'au 30 septembre 2022 : 147. Il s'agit du nombre de diagnostics réalisés jusqu'au 30 septembre 2022, quelle que soit l'année de contact.

Nombre de dossiers déposés avant le 30 septembre 2022 auprès de l'Anah :

- Autonomie uniquement : 131
- Autonomie et amélioration énergétique : 5

Nombre de dossiers agréés avant le 30 septembre 2022 auprès de l'Anah (indépendamment de l'année de dépôt) :

- Autonomie uniquement : 122
- Autonomie et amélioration énergétique : 6

Les 136 dossiers déposés à l'Anah, indépendamment de leur année de démarrage, feront l'objet d'une étude plus précise dans le bilan 2022 des PIG qui sera fourni au premier semestre 2023.

Amélioration énergétique et Lutte contre l'Habitat Indigne

Au titre du second PIG, le service a comptabilisé 546 contacts qui ont été enregistrés selon la répartition suivante, concernant le projet initial de travaux :

Amélioration énergétique : 505

Lutte contre l'habitat indigne : 28

Autres travaux : 13

Parmi ces contacts, 305 ont été réorientés, car ne rentrant pas dans les critères d'une aide de l'Anah.

Parmi ceux orientés vers le PIG (241), 224 relèvent de la thématique énergétique, 17 de celle de l'Habitat Indigne.

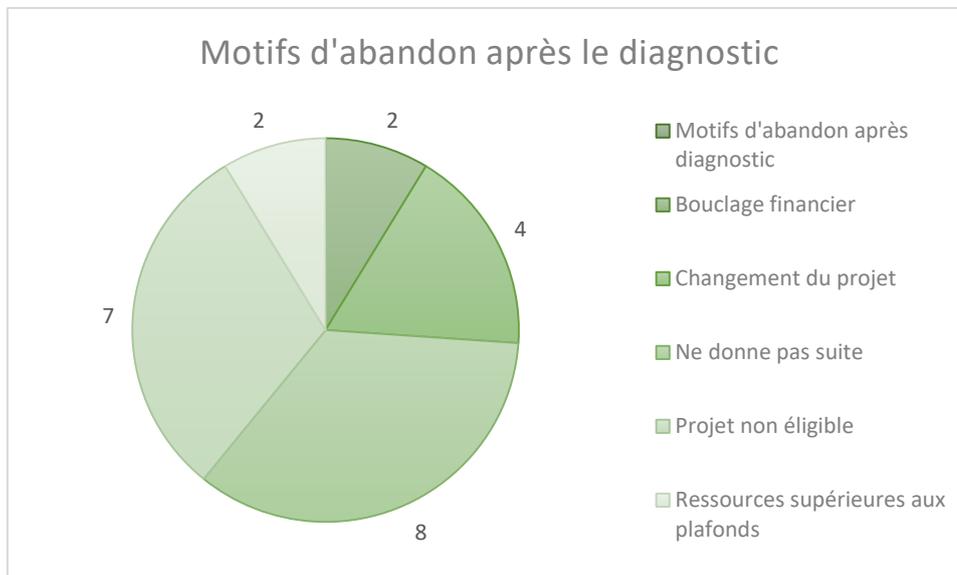
Les 241 contacts entrant dans le champ d'intervention du PIG ont fait l'objet pour 154 d'entre eux d'un diagnostic en cours d'année (visite et restitution effectuées). Le délai moyen de la 1^{ère} visite à domicile à compter de la prise de contact est de 51 jours.

Les 154 diagnostics réalisés se répartissant de la manière suivante :

- 146 diagnostics pour des dossiers relevant de la précarité énergétique
- 8 dossiers de lutte contre l'habitat indigne

Au 30 septembre 2022, 18 ménages ont indiqué vouloir poursuivre leur projet après le rendu du diagnostic (17 énergie, 1 LHI), 113 n'ont pas encore donné leur décision finale au service.

23 ménages n'ont pas souhaité poursuivre le projet au-delà du diagnostic (21 ménages avec des travaux d'économie d'énergie, 2 avec des travaux lourds), voici la répartition des motifs d'abandon :



Cumul des actions et dossiers déposés sur la période quelle que soit l'année du contact :

Nombre de diagnostics énergie réalisés dans l'année : 183. Il s'agit du nombre de diagnostics réalisés jusqu'au 30 septembre 2022, quelle que soit l'année de contact.

Nombre de diagnostics liés à des travaux lourds réalisés : 12

Nombre de dossiers déposés auprès de l'Anah au 30 septembre 2022 (quelle que soit l'année de démarrage) :

- ➔ Amélioration énergétique : 77
- ➔ Lutte contre l'habitat indigne : 4, dont 1 dossier péril.

Nombre de dossiers agréés auprès de l'Anah au 30 septembre 2022 (quelle que soit l'année de dépôt) :

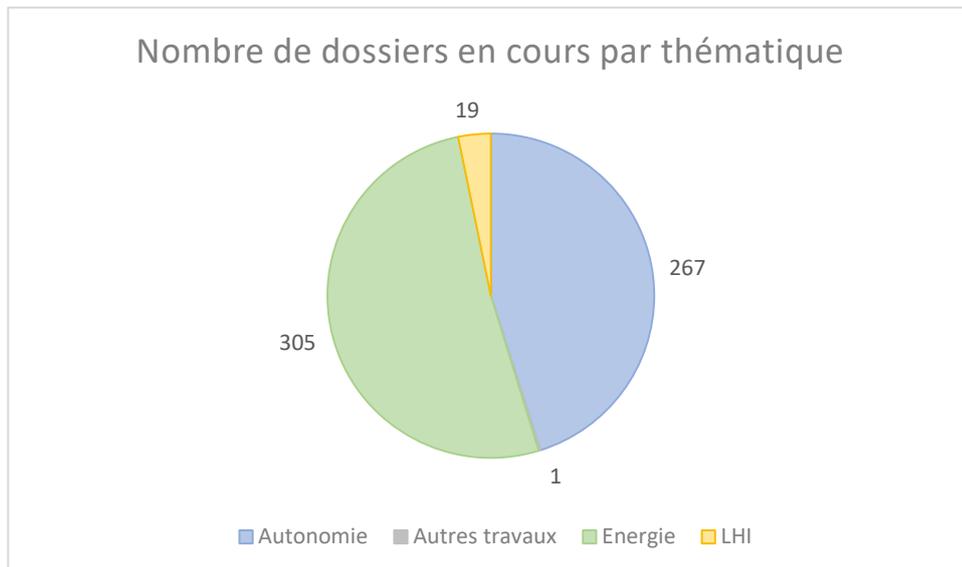
- ➔ Amélioration énergétique : 78, dont 5 doubles thématiques (autonomie et énergie)
- ➔ Lutte contre l'habitat indigne : 4, dont 1 dossier péril.

Les 81 dossiers déposés à l'Anah, indépendamment de leur année de démarrage, feront l'objet d'une étude plus précise dans le bilan 2022 des PIG qui sera fourni au premier semestre 2023.

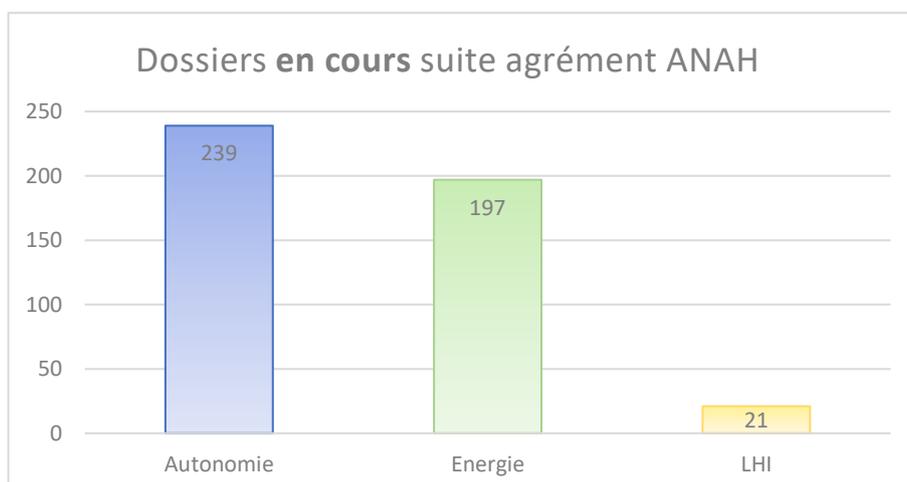
3/ Bilan des dossiers en cours

Le GIP accompagne les propriétaires occupants et bailleurs dans les différentes phases de leur dossier. Au 30 septembre 2022 :

- **47 visites** sont à **programmer** chez les propriétaires. Les projets initiaux (selon les informations des propriétaires) se répartissent ainsi : 21 autonomies, 21 améliorations énergétiques, 5 LHI ; Ces visites ont été programmées et réalisées sur le mois d'octobre 2022.
- **44 visites** sont **programmées**, elles se feront pour la plupart courant du mois d'octobre : 22 autonomies, 19 améliorations énergétiques, 3 LHI ;
- **84 diagnostics** sont **en cours de rédaction** par les techniciens : 27 autonomies, 37 améliorations énergétiques, 17 LHI et 3 « Autres travaux » ;
- **598 dossiers** sont « **en cours** », c'est-à-dire dont les propriétaires ont eu la visite du service ainsi qu'un diagnostic rédigé mais leurs dossiers ne sont pas encore déposés à l'ANAH. Les thématiques se répartissent ainsi :



- Enfin, **457 dossiers** sont **agréés** par l'ANAH mais demandent toujours un accompagnement : débloquages de financements, aide au suivi des chantiers, ... Ces derniers sont répartis ainsi :



Parmi les 239 dossiers autonomie, 22 sont considérés comme « double thématique » c'est-à-dire que les projets contiennent également des travaux liés à l'amélioration énergétique. Concernant les 21 dossiers LHI, 18 comprennent des travaux d'amélioration énergétique.

Compte tenu du délai moyen écoulé pour le traitement d'un dossier entre 2016 et 2022, il apparaît nécessaire que le dispositif perdure afin d'accompagner les propriétaires dont les dossiers sont en cours.

II/ Etude qualitative

1/ Les facteurs de frein

Bouclage financier : évolution réglementaire et augmentation des coûts

Le financement du reste à charge était déjà identifié comme un frein au bon aboutissement des dossiers et ce malgré le développement de partenariats financiers.

Cette difficulté est d'autant plus notable ces derniers mois et ce, pour plusieurs raisons :

- Les évolutions du dispositif MaPrimeRénov Sérénité imposent depuis le 1^{er} janvier 2021 d'atteindre un gain énergétique plus élevé (35% au lieu de 25%) et depuis le 1^{er} juillet 2022 l'étiquette E a minima : ces critères augmentent l'importance des travaux nécessaires pour les atteindre et donc le coût global du projet.
- La conjoncture actuelle entraîne des augmentations non négligeables du coût des matériaux et donc des devis. Cette hausse étant très régulière et le temps pour obtenir des financements restant incompressible, il est parfois difficile de garantir le bon aboutissement du projet et ce malgré le fait que les subventions soient obtenues.

Des délais conséquents

Le délai de constitution d'un dossier du premier contact à l'obtention du dernier versement de subvention est en moyenne de 380 jours. Ce délai comprend ceux pour les réalisations des visites, des diagnostics, la récolte des devis par les propriétaires, la recherche de financement, les instructions par les différents financeurs avant de pouvoir faire réaliser les travaux. Le délai global reste un point délicat au bon fonctionnement du programme.

Cette moyenne cache une forte disparité en fonction de la thématique de travaux traitée et de la situation du demandeur.

Développement de dispositifs « annexes »

L'amélioration énergétique des logements est une priorité pour le gouvernement afin de diminuer le nombre de passoires thermiques. Pour ce faire, plusieurs dispositifs sont mis en place et viennent, comme évoqué précédemment, impacter sérieusement le dispositif de MaPrimeRenov Sérénité pour lequel le GIP est opérateur, notamment celui de MaPrimeRénov.

Ces deux dispositifs proposés ne sont pas cumulables en simultané. Un nombre conséquent de dossiers engagés dans le PIG sont réorientés vers MaPrimeRenov, parfois plus intéressant financièrement et en terme de délais, et qui permet aux propriétaires d'envisager leurs travaux au « coup par coup » et ainsi d'avoir un projet financier parfois plus abordable. Néanmoins, ce dispositif nécessite des démarches dématérialisées et faites directement par les propriétaires.

Renov23, vers lequel sont orientés ces bénéficiaires, joue un rôle essentiel dans le conseil renforcé en activant ces dispositifs.

Difficulté à collecter des devis

Dans le cadre du montage des dossiers, il est toujours constaté que la collecte des devis reste une problématique sur certains secteurs, notamment sur l'Est de la Creuse où le nombre d'entreprises est moins important.

Depuis quelques mois, l'Anah demande une qualification RGE aux professionnels du bâtiment participants aux travaux, ce qui ne permet plus de faire travailler des petites entreprises artisanales ne pouvant pas financer cette qualification. Les artisans font remonter la charge administrative représentée par cette qualification, certains ne souhaitant plus s'investir dans ces démarches.

Les entreprises sont également de plus en plus réticentes à participer à des chantiers bénéficiant de subventions puisque cela leur impose des modifications de devis pour répondre aux critères nombreux attendus par les financeurs.

2/ Les facteurs de réussite

Une équipe pluridisciplinaire

La complémentarité de chaque profil métier permet d'assurer un travail efficace dans l'accompagnement des ménages à la réalisation de leur projet. Le suivi rapproché, assuré par le binôme constitué d'un référent administratif et technique, est incontestablement un véritable atout. Cela d'autant plus qu'il assure la bonne coordination des différents intervenants (artisans, acteurs du secteur social, financeurs...).

Le service est ainsi l'interlocuteur unique pour le propriétaire au sujet de son dossier habitat. Ceci est souvent relevé comme un point positif par les bénéficiaires.

Cette équipe pluridisciplinaire est composée :

- De deux Secrétaires qui assurent l'information, le conseil et l'orientation des ménages et viennent en appui à la gestion administrative de la structure ;
- De quatre Chargés d'Opération qui réalisent l'accompagnement administratif et financier des projets ;
- De deux Conseillers en Economie Sociale Familiale qui assurent un accompagnement sanitaire et social complémentaire pour les situations qui le nécessitent ;
- De cinq Techniciens spécialisés qui réalisent les préconisations de travaux et l'accompagnement technique des projets sur les thématiques de la précarité énergétique, de l'habitat indigne et de l'adaptation à la perte d'autonomie ;
- Une coordinatrice opérationnelle également Conseillère en Economie Sociale Familiale qui suit l'activité de l'équipe, élabore les plannings, suit les nombreux partenariats et qui est positionnée comme interlocutrice privilégiée de la délégation locale de l'ANAH dans le cadre de l'instruction des demandes de subvention des ménages.

Un tissu de partenariats en évolution

Pour compléter les subventions de l'ANAH octroyées grâce aux PIG le service Habitat a su, durant ces 6 années, investir et maintenir des partenariats, formalisés ou non, avec divers acteurs.

C'est le cas notamment de plusieurs caisses de retraite telles que la CARSAT, la CNRACL, la CMCAS... Au 30 septembre 2022, une nouvelle convention de partenariat est en cours de signature avec la SNCF.

Certains partenariats ne sont pas poursuivis du fait de l'arrêt des dispositifs (ARTEE en 2018, Action Logement en 2020).

Le partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, afin de faciliter la distribution et la collecte de kit de mesure du radon dans les habitations, a été renouvelé chaque année.

Un partenariat avec la Fondation Abbé Pierre s'est concrétisé au cours de l'année 2021 via une délégation d'enveloppe d'un montant de 80 000€. Une seconde enveloppe a été déléguée en 2022 puisque la totalité de la première enveloppe avait été consommée.

Des solutions ont été largement utilisées pour permettre aux ménages les plus fragiles d'être accompagnés dans leur projet de travaux :

- Le Fonds Départemental d'Avances pour l'Amélioration de l'Habitat permettant d'avancer les subventions pour le compte du bénéficiaire et ainsi d'assurer le paiement des entreprises,
- Le partenariat avec Procivis afin de permettre l'accès à un prêt à taux zéro même aux ménages les plus modestes.

Plus récemment et suite aux évolutions du dispositif Habiter Mieux Sérénité, le GIP a travaillé à la mise en place d'un partenariat avec l'entreprise PICOTY afin de pouvoir accompagner les propriétaires à trouver une solution pour la valorisation de Certificats d'Economies d'Energies. Ce partenariat, permettant l'accès à la plateforme de demande de CEE, est actuellement en cours de signature.

Un interlocuteur unique

Grâce à la mise en place de ces partenariats, les propriétaires apprécient de pouvoir faire appel à un **interlocuteur unique** qui les accompagne tout au long de leur démarche et leur projet de travaux.

Impact économique positif sur le territoire et amélioration du cadre de vie

Le PIG a eu un impact certain sur l'économie locale. Les entreprises locales sont la plupart du temps choisies pour réaliser les travaux des particuliers.

L'impact sur l'activité économique du territoire a donc permis de créer une dynamique sur le marché de la rénovation pour l'ensemble des secteurs du bâtiment.

Enfin, les PIG contribuent à améliorer le cadre de vie des particuliers. La rénovation des logements permet :

- d'augmenter leur confort ;
- de réduire la facture énergétique ;
- de favoriser le maintien à domicile.

Les permanences habitat

Dans la continuité des partenariats précédents, durant ces 6 dernières années, des permanences mutualisées ont été organisées sur les territoires avec Renov 23 et, selon les territoires et les périodes, le CAUE. Ces permanences sont publiées dans la presse et le relai d'information est assuré auprès des communes de l'EPCI concerné. Elles se tiennent sans rendez-vous. Effectives dès la fin du premier semestre 2017, ces permanences ont été au nombre de 28 à 40 par an, mais ont été déprogrammées entre mars 2020 et septembre 2022 à cause du contexte sanitaire.

Le service Creuse Habitat a également mis en place, en lien avec les intercommunalités, des permanences sur rendez-vous, afin de faciliter certains échanges avec les usagers. Au nombre moyen de 21 permanences par an ont été tenues sur le territoire de 6 anciennes communautés de Communes. Là aussi, elles ont dû être suspendues du fait du contexte sanitaire et ont repris en 2022.

La communication

Le service a multiplié les échanges sur le territoire afin d'être identifié par les acteurs locaux. Des rencontres ont été organisées avec les artisans adhérents de la CAPEB ou de la FFB et auprès des différents services sociaux (UTAS, MSA, AECJF...).

Le service a également travaillé pour mettre en place une communication au sujet des missions exercées : des plaquettes de communications ont été distribuées grâce au partenariat avec l'ARS, des communiqués de presse ont été transmis aux EPCI et communes pour apparaître dans les bulletins intercommunaux et municipaux...

Le service étant maintenant bien identifié, le bouche à oreille contribue également à sa promotion.

Conclusion

Tout au long de ces 6 années, le service en charge des PIG a su s'inscrire sur le territoire comme un acteur incontournable de la rénovation des logements.

Ces années ont également prouvé que le service avait la possibilité de s'adapter aux évolutions réglementaires, mais aussi ces derniers mois à la mise en place du service public France Rénov.

Le service est actuellement en ordre de marche pour poursuivre l'accompagnement des propriétaires et valoriser leurs droits au maximum :

- Des recherches sont en cours pour pouvoir passer les certifications RGE nécessaires (RGE obligatoire pour la valorisation de rénovation globale par les CEE, ou pour l'accompagnement des propriétaires dans le montage de leurs dossiers ANAH à partir de septembre 2023) ;
- Des démarches sont lancées pour obtenir un compte mandataire pour MaPrimeRénov afin de faire valoir les droits des propriétaires les plus éloignés du numérique ainsi qu'un compte AMO afin de continuer à accompagner les dossiers des propriétaires qui sont réorientés suite au diagnostic énergétique réalisé par Creuse Habitat.

Les données concernant le nombre de dossiers en cours fournies dans ce bilan, mis en parallèle avec les données mise en avant au sein du diagnostic réalisé dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat (PDH), démontrent l'importance de poursuivre de tels programmes d'accompagnement. En effet, selon les informations du diagnostic PDH, les personnes âgées de plus de 65 ans représentent 30% de la population et sont en constante évolution, prouvant ainsi l'importance de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie sur le territoire. De plus, en ce qui concerne la précarité énergétique, les efforts devront se poursuivre dans les années à venir sur l'amélioration du parc de logement existant, au regard d'une part importante de bâti ancien dégradé notamment dans les centres-bourgs (en lien avec les travaux en cours dans le cadre des Petites Villes de Demain).

Afin de permettre à l'ensemble des acteurs de s'adapter et d'organiser les réponses relatives aux évolutions nationales attendues pour 2024 dans le cadre du nouveau service public « France Renov », il apparaît pertinent de proroger les PIG pour une durée de deux ans.

A ce titre, pour la prorogation des deux programmes, compte-tenu des évolutions réglementaires, des dispositifs existants et de la conjoncture actuelle, le Conseil Départemental propose les objectifs annuels suivants en termes de dépôts de dossier à la délégation locale de l'ANAH (estimés en collaboration avec Creuse Habitat) :

- Adaptation à la perte d'autonomie : 150 (susceptible de varier en fonction de l'arrivée de MaPrimeAdapt annoncée au 1^{er} janvier 2024)
- Amélioration énergétique : 100
- Lutte contre l'Habitat Indigne : 10